

REGLEMENTS SPORTIFS



Tennis
de table

- **CRITERIUM FEDERAL**
- **CHAMPIONNATS de FRANCE**
- **DISPOSITIONS COMMUNES**
- **ANNEXES**

Version Avril 2016

CRITÉRIUM FÉDÉRAL

Article 1 -CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Critérium Fédéral est réservé aux joueurs(ses) licenciés compétition à la Fédération Française Handisport. Cette compétition est qualificative pour le chp de France open de fin de saison et le résultat des 3 tours est utilisé pour la mise en place des têtes de série pour les divers championnats de France.

Article 2 - ÉCHELONS

- a) Ce Critérium Fédéral comporte 4 échelons : National 1, 2, 3 (Nord et sud), Inter Régions.
- b) A tous ces échelons, les épreuves de qualification se déroulent simultanément en trois tours dans les 2 catégories OPEN DEBOUT et OPEN ASSIS

Article 3 - DROITS D'INSCRIPTION

- a) Chaque saison, tout(e) joueur(se) licencié(e) compétition désirant participer au critérium fédéral doit acquitter lorsqu'il(elle) s'engage, un droit d'inscription forfaitaire de 20 € lui permettant selon ses résultats, de jouer ensuite dans toutes les catégories visées au présent règlement, pour lesquelles il(elle) s'est qualifié(e).
- b) Les engagements se font exclusivement par le biais du site internet de la commission www.tthandisport.org à partir du mois de septembre de chaque saison. Après validation sur le site internet, le montant des droits d'inscription, devra parvenir par courrier ou par virement bancaire à la commission fédérale, au plus tard 15 jours avant le 1^{er} tour. Passée cette date, les retardataires pourront ne pas participer au premier tour ou se voir rétrograder d'une division.
- c) L'inscription en cours de saison est possible. Pour un nouveau licencié ou une personne ayant fait plus d'un an d'arrêt, le tarif forfaitaire reste de 20 €. Pour les autres personnes, le tarif passe à 35 € car l'inscription est hors délais. Pour ces derniers, le niveau de départ ne pourra être que l'inter région.

Article 4 - RESPONSABLE DE L'ORGANISATION

Échelons National 1, 2 et 3 et inter région : Club organisateur d'après le cahier des charges.

La commission fédérale mettra en place un suivi spécifique de tous les organisateurs avec la mise en place d'une convention.

Article 5 - ÉCHELON NATIONAL

Cet échelon comprend : 3 divisions dans les catégories OPEN DEBOUT et OPEN ASSIS, dénommées Nationale

5.1 Organisation sportive

- Nationale 1 : OPEN : 16 joueurs(euses) répartis en 4 poules de 4 puis tableau avec classement intégral.
- Nationale 2 : OPEN : 16 joueurs(euses) répartis en 4 poules de 4 puis tableau avec classement intégral.
- Nationale 3 : OPEN : 16 joueurs(euses) répartis en 4 poules de 4 puis tableau avec classement intégral.

5.2 Déroulement sportif

5.2.1 – NATIONALE 1

5.2.1.1 – OPEN DEBOUT et OPEN ASSIS :

- a) Les 16 joueurs sont répartis en poule de 4.
- b) A l'issue des poules, tous les joueurs sont répartis de la façon suivante :
Les vainqueurs de poule sont placés dans le tableau de la manière suivante :
 - le vainqueur de la poule 1 à la place 1 ;
 - le vainqueur de la poule 2 à la place 2 ;
 - les vainqueurs des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 3 et 4 ;
 - les joueurs classés 2^e de poule par tirage au sort dans le demi-tableau opposé de leur premier respectif ;
 - les joueurs classés 3^e de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 2^e de poules, mais dans le quart opposé.
 - les joueurs classés 4^e de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 1^{er} de poules, mais dans le quart opposé.
- c) Il sera procédé à chaque tour aux repêchages éventuels pour compléter la division.
- d) Si la division n'est pas complète à 16 joueurs le jour de la compétition, la priorité de la formule sera 4 poules de 4 ou 3 joueurs.
- e) Les 4 derniers descendent en division inférieure. (sauf cas exceptionnel lié à de nombreux forfaits dans un même niveau).

5.2.1.2 - DAMES debout

Elles participent au critérium fédéral avec les Messieurs debout avec les mêmes règles.

Pour les nouvelles joueuses qui arriveraient elles seraient prises en compte suivant le barème prévu à l'article 9.

5.2.1.3 - DAMES assises

Elles participent au critérium fédéral avec les Messieurs assis avec les mêmes règles

Pour les nouvelles joueuses qui arriveraient elles seraient prises en compte suivant le barème prévu à l'article 9.

5.2.2 – NATIONALE 2

5.2.2.1 - OPEN DEBOUT et OPEN ASSIS :

- a) Les 16 joueurs sont répartis en poule de 4.
- b) A l'issue des poules, tous les joueurs sont répartis de la façon suivante :
Les vainqueurs de poule sont placés dans le tableau de la manière suivante :
 - le vainqueur de la poule 1 à la place 1 ;
 - le vainqueur de la poule 2 à la place 2 ;
 - les vainqueurs des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 3 et 4 ;
 - les joueurs classés 2^e de poule par tirage au sort dans le demi-tableau opposé de leur premier respectif ;
 - les joueurs classés 3^e de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 2^e de poules, mais dans le quart opposé.
 - les joueurs classés 4^e de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 1^{er} de poules, mais dans le quart opposé.
- c) Il sera procédé à chaque tour aux repêchages éventuels pour compléter la division.
- d) Si la division n'est pas complète à 16 joueurs le jour de la compétition, la priorité de la formule sera 4 poules de 4 ou 3 joueurs.
- e) Les 4 premiers accèdent à la division supérieure. En cas de besoin supplémentaire, les accédants seront en fonction des points acquis et en cas d'égalité l'avantage sera donné au joueur le plus jeune.
- f) Les 4 derniers descendent en division inférieure.

5.2.3 - NATIONALE 3 MESSIEURS (Nat. Nord et Nat. Sud)

5.2.3.1 - OPEN DEBOUT et OPEN ASSIS :

- a) Les 16 joueurs sont répartis en poule de 4.
- b) A l'issue des poules, tous les joueurs sont répartis de la façon suivante :
Les vainqueurs de poule sont placés dans le tableau de la manière suivante :
 - le vainqueur de la poule 1 à la place 1 ;
 - le vainqueur de la poule 2 à la place 2 ;
 - les vainqueurs des poules 3 et 4 par tirage au sort pour les places 3 et 4 ;
 - les joueurs classés 2^e de poule par tirage au sort dans le demi-tableau opposé de leur premier respectif ;
 - les joueurs classés 3^e de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 2^e de poules, mais dans le quart opposé.
 - les joueurs classés 4^e de poule par tirage au sort dans le même demi-tableau que leurs 1^{er} de poules, mais dans le quart opposé.
- c) Il sera procédé à chaque tour aux repêchages éventuels pour compléter la division.
- d) Si la division n'est pas complète à 16 joueurs le jour de la compétition, la priorité de la formule sera 4 poules de 4 ou 3 joueurs.
- e) Les 2 premiers accèdent à la division supérieure. En cas de besoin supplémentaire, les accédants seront en fonction des points acquis et en cas d'égalité l'avantage sera donné au joueur le plus jeune.
- f) La division pourra être incomplète, dans ce cas il sera procédé en mettant en poule de 3 et en favorisant les plus petits numéros.
- g) Les descentes en inter-régions sont fonction des descentes des divisions supérieures. Si des joueurs sont à égalité, la priorité de descente sera au plus âgé.

Article 6 - ÉCHELON INTER-REGIONS ORGANISATIONS

Cet échelon comprend une division dans les catégories open debout et assis.

4 Zones (A-B-C-D) (Voir Annexe 1- Répartition des zones)

A1-A4	75-77-78-91-92-93-94-95-89-21-70-25-90-58-71-39		
A2-A3	08-51-55-54-57-67-10-52-88-68-62-59-80-02-60	- Zone A	
B1-B3	28-45-37-41-18-36-50-61-14-27-76	- Zone B	- N3 Nord
B2-B4	53-72-44-49-85-29-22-35-36		- Nationale 1
C1	03-69-01-74-63-42-38-73-43-07-26		- Nationale 2
C2-C3	04-83-06-84-13		
C4-D4	30-48-34-11-66-15-46-12-32-82-81-65-31-09	- Zone C	- N3 Sud
D1-D2-D3	79-86-16-17-87-23-19-33-24-40-47-64	- Zone D	

Déroulement sportif.

- a) Les montées en Nationale 3 dont ils dépendent se fait en fonction du nombre de participants au niveau inter-régional :
 1. Uniquement le premier de chaque inter-région jusqu'à 16 participants.
 2. Les deux premiers des inter-régions à partir de 17 participants.
- b) Pour 6 joueurs et moins, il sera constitué une poule unique. Avec 7 joueurs et plus, il sera mis en place des poules de 3 ou 4 avec sortie en tableau à classement intégral.
- c) Les tableaux qui seront utilisées seront à classement intégral. Les différents tableaux possibles sont de 8, 12, 16, 20, 24, ou 32 participants.

Article 7 - COTATION ET CLASSEMENT

a) Lors des 3 tours qualificatifs, les résultats des participants sont cotés selon le barème suivant.

	N1		N2		N3		INTER
1	750	1	500	1	300	1	100
2	700	2	470	2	270	2	90
3	670	3	450	3	250	3	85
4	650	4	440	4	240	4	80
5	630	5	430	5	230	5	75
6	620	6	420	6	220	6	70
7	600	7	410	7	210	7	65
8	590	8	400	8	200	8	60
9	580	9	390	9	190	9	55
10	570	10	380	10	180	10	50
11	560	11	370	11	170	11	45
12	550	12	360	12	160	12	40
13	540	13	350	13	150	13	35
14	530	14	340	14	140	14	30
15	520	15	330	15	130	15	25
16	510	16	320	16	120	16	20
						17	19
						18	18
						19	17
						20	16
						21&+	15

b) Lorsque deux ou plusieurs concurrents se trouvent à égalité de points à l'issue de la dernière épreuve de qualification, l'avantage est donné :

- 1) Au n° de classe le plus faible.
- 2) Au plus jeune âge.

Article 8 - ÉTABLISSEMENT DES POULES

Les poules sont établies en tenant compte des résultats du tour précédent, les joueurs qui descendent d'une division prennent les premiers numéros et ceux qui montent d'une division prennent les derniers numéros.

Pour le premier tour les 4 têtes de série aux points seront placées aux places 1 à 4 de leur tableau.

Dans la mesure du possible, deux joueurs d'une même association ou de même parenté doivent être placés dans des poules différentes. En cas d'impossibilité, ils doivent être placés de façon à se rencontrer au 1^{er} tour s'ils sont deux et le plus rapidement possible s'ils sont trois ou plus dans la poule.

Article 9 - NOUVEAUX JOUEURS CLASSÉS FFTT

- a) Ils seront incorporés suivant leurs points FFTT:
- b) Les joueurs qui s'engagent avant la date limite fixé chaque année par la Commission sont incorporés seulement sur le premier tour suivant leurs points FFTT. Leur nombre ne peut excéder 10% de l'effectif de la division.

Open debout:

En Nationale 1 : joueur ayant 1600 points au moins

2 joueurs maximum.

En Nationale 2 : joueur ayant entre 1599 points et 1300 points 2 joueurs maximum.

En Nationale 3 : joueur ayant entre 1299 points et 1100 points 2 joueurs maximum.

Open assis:

En Nationale 1 : joueur ayant 1400 points au moins 2 joueurs maximum.

En Nationale 2 : joueur ayant entre 1399 points et 1200 points 2 joueurs maximum.

En Nationale 3 : joueur ayant entre 1199 points et 1000 points 2 joueurs maximum.

c) Les joueurs incorporés devront s'inscrire **dans les délais réglementaires** avec photocopie de la licence FFTT pour la saison en cours et de la carte verte de testing.

En cas d'inscription hors délais, le joueur sera intégré directement en inter région sans tenir compte de son nombre de points FFTT.

En cas de dépassement du quota ci-dessus

- 1) le classement FFTT le plus fort au nombre de points,
- 2) le plus jeune âge.

d) Aucune intégration à l'échelon national ne sera possible après le premier tour.

e) Le nombre d'engagés par division ne pourra excéder la limite fixée par la Commission. Pour l'intégration de ces joueurs, il sera tenu compte pour fixer les descentes des points acquis au cours de la saison précédente. En cas d'égalité persistante, la priorité de descente sera donnée au plus âgé.

Article 10 - FORFAITS

a) Tout participant régulièrement engagé pour un tour dans une division donnée, doit honorer cet engagement.

b) En cas d'accident ou d'évènement de force majeure survenant au dernier moment, il doit en aviser dans l'ordre et sous peine de sanctions:

1. **le responsable du critérium fédéral : prenwez@sfr.fr**
2. **le directeur sportif : tennisdetable@handisport.org**
3. **l'organisateur.**

Pour le tour considéré, il marque 0 point et descend dans la division immédiatement inférieure même si ce premier forfait est excusé.

Les forfaits excusés devront être dûment justifiés et transmis par écrit sous 8 jours (Certificat médical, attestation, ...) auprès du responsable du critérium fédéral

c) Dans le cas d'un deuxième forfait, consécutif ou non survenant après un premier forfait excusé, le joueur est exclu du championnat de France open (sauf Wild-card) même s'il se trouve qualifié par son nombre de points pour disputer les épreuves pour le titre.

d) Le joueur qui n'est pas excusé est exclu du championnat de France même s'il obtenait les points nécessaires.

e) Dans tous les cas de forfait les meilleurs descendants sont maintenus.

f) Lors de l'établissement des divisions pour le 1^{er} tour, il pourra être procédé à des repêchages de descendants du dernier tour afin de compléter les tableaux.

g) Refus de monter : au niveau National il ne sera pas accepté sous peine d'exclusion. Au niveau inter régions il devra être signalé dès la fin de la rencontre, le joueur marque 0 point, il ne pourra pas participer au tour suivant. Le suivant dans le classement sera automatiquement montant.

h) Refus de repêchage : le joueur ne peut monter et doit effectuer deux tours dans le niveau inférieur sauf cas de repêchage tardif à J - 15 jours

Article 11 - ABANDON

- a) Tout joueur abandonnant sur blessure lors d'un tour qualificatif, marque les points du dernier pour le tour considéré et descend dans la division immédiatement inférieure.
- b) Le classement de la poule est refait en annulant les résultats des parties auxquelles il aura participé.
- c) Tout joueur abandonnant sans motif valable, marque 0 point et descend dans la division immédiatement inférieure pour le tour suivant.

Article 12 - RETARD

- a) Si un joueur ne se présente pas à l'appel de son nom, il ne sera scratché qu'au bout de 15 **minutes** après le début de l'horaire fixé pour sa partie et marque 0 point pour la partie.
- b) S'il est présent pour sa deuxième partie il peut jouer malgré tout, les joueurs de la poule concernée ne pourront refuser de disputer les parties restantes.

Article 13 - MODALITÉS DE CLASSEMENT DANS LES POULES

- a) Le classement dans chaque poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de victoires.
- b) Lorsque deux participants terminent à égalité de victoires, ils sont départagés par le résultat de la partie les ayant opposés.
- c) Lorsque plus de 2 participants terminent à égalité de victoires, il est établi un nouveau classement entre les ex-æquo portant sur les résultats des parties les ayant opposés entre eux en faisant le total des victoires, puis si c'est nécessaire le quotient des manches gagnées par les manches perdues et si besoin le quotient des points gagnés par les points perdus (voir Annexe 2- Synoptique).
- d) En cas d'égalité persistante l'avantage est donné :
 - 1) Au n° de classe le plus faible.
 - 2) Au plus jeune âge.
- e) La cotation de parties est désormais la suivante :
 - Victoire : 2 points
 - Défaite : 1 point
 - Abandon : 1 point
 - Forfait : 0 point

CHAMPIONNATS DE FRANCE INDIVIDUELS

Article 1 - JOURNÉES FINALES

Les titres de champions de France sont attribués:

Championnat de France

- a) Simples : Messieurs debout classes : 6 - 7 - 8 - 9 -10
I.M.C., sourds, petites taille , vétérans et jeunes
Messieurs assis classes : 1 - 2 - 3 - 4 -5

Pour tous ces tableaux debout et assis le nombre maximum de participants ne pourra excéder 16 joueurs.

- b) Doubles : Catégories Assis et Debout Tableaux à élimination directe.
- c) OPEN. : Dames debout épreuve par poules qualificatives.
Dames assises épreuve par poules qualificatives.

Il faut un minimum de 6 participants(es) en simple ou 6 équipes pour disputer un titre National

Article 2 - ORGANISATION SPORTIVE

Les épreuves de simple par classe, dans chacune des catégories Messieurs et Dames, debout et assis, sont ouvertes aux joueurs(ses) ayant obtenu sur l'ensemble des tours qualificatifs, suffisamment de points d'après le barème de cotation et aux "Wild-card" (carte d'invitation) désignés par le Directeur Sportif.

L'organisateur pourra s'il le souhaite faire la demande d'une "Wild-card" pour un joueur ou une joueuse de son club. Cette demande sera examinée par la commission.

Article 3 - DÉROULEMENT SPORTIF

3.1 - Épreuve par classe

- a) Les joueurs(ses) qualifiés, ayant confirmé leur participation dans les délais fixés par la Commission Technique Fédérale, sont intégrés dans chaque groupe de classe selon l'ordre de leur classement à l'issue des tours qualificatifs.
- b) Les joueurs sont répartis en poules de 3 ou de 4, en utilisant le principe du serpent. Les joueurs(ses) d'une même association seront déplacés pour éviter qu'ils soient dans la même poule.
- c) Si par suite d'un nombre insuffisant de joueurs les poules n'ont pas le même nombre de joueurs, les plus petits numéros doivent être protégés et ce sont eux qui doivent bénéficier des poules incomplètes.
- d) Lorsque les participants d'une même association ou de même parenté sont qualifiés dans la même poule, ils doivent y être placés de façon à se rencontrer au 1^{er} tour s'ils sont 2, le plus rapidement possible s'ils sont 3 ou plus.
- e) Les Dames debout participant en critérium avec les Messieurs debout ne sont pas autorisés à participer aux tableaux par classe
- f) Chaque tableau est organisé avec un classement de 1 à 8.

3.2 - Épreuve de doubles

- a) Des tableaux de doubles par catégorie Assis ou Debout sont organisés (en fonction du nombre). Les inscriptions et compositions se feront avec la confirmation de participation. Aucune inscription de double ne sera prise le jour de la compétition.
- b) Seuls sont qualifiés pour disputer les doubles du championnat de France, les joueurs qualifiés dans les tableaux de simples et les Wild-card. Les remplaçants ne peuvent en aucun cas y participer. Il n'existe à cet échelon aucune restriction d'appartenance à la même association.
- c) Pour cette compétition, le placement des équipes de doubles dans le tableau se fera par addition des points obtenus par chacun des équipiers à l'issue des tours qualificatifs.
- d) En cas d'égalité persistante l'avantage est donné:
 - 1) Au n° de classe le plus faible.
 - 2) Au plus jeune âge.
- e) Le classement dans les tableaux se fera dans l'ordre rigoureux du classement des joueurs à l'issue des tours qualificatifs.

3.3 - Open

- a) Tableaux pour les catégories Dames en debout et assis, pour les IMC, les sourds, les petites tailles, les vétérans (Debout et assis) et les jeunes (Debout et assis)
- b) Il n'existe à cet échelon aucune restriction d'appartenance à la même association.
- c) Sauf dérogation exceptionnelle, seule la participation aux championnats de France permet une qualification pour l'épreuve internationale de référence (Europe, Monde, Paralympiques).

Le placement dans les tableaux se fera par tirage au sort suivant le règlement de la FFTT (principe du tirage au sort : Le n° 1 est positionné à la place 1, le n° 2 est positionné à la place 2, les 2 suivants sont tirés au sort pour les places 3 et 4, les 4 suivants sont tirés au sort pour les places 5 à 8, pour les suivants le placement se fait par tirage au sort intégral sans restriction d'appartenance à la même association.

Article 4 - PARTICIPATION À LA JOURNÉE FINALE

- a) Tout qualifié ayant confirmé sa participation à une journée finale, ne pourra en cas de forfait prétendre au remboursement de l'inscription dont le montant est fixé chaque année par la Commission Technique Fédérale.
- b) Il est interdit à tout joueur régulièrement qualifié à une journée finale de participer à une autre épreuve sportive de quelque nature qu'elle soit (sauf avis favorable de la commission) le même jour, sous peine de sanctions graves à décider par la commission de discipline.

Article 5 – DEMANDE DE WILD-CARD

Toute demande de "Wild-card" (carte d'invitation) devra être faite par courrier par le Club désirant voir participer un des ses joueurs en argumentant sur les raisons.

Les demandes sont à adresser, par courrier ordinaire ou mail, au Directeur Sportif dans les **15 jours** qui suivent la date du dernier tour de critérium. Les courriers qui parviendraient au-delà de cette date limite ne seront pas pris en compte.

La commission fédérale examinera les demandes et informera les Clubs du résultat positif ou négatif. En tout état de cause, il ne pourra y avoir plus de 6 de "Wild-card" sur un championnat de France.

Article 6 – RETARD

- a) Si un joueur ne se présente pas à l'appel de son nom, il ne sera scratché qu'au bout de 15 minutes après le début de l'horaire fixé pour sa partie et marque 0 point pour la partie.
- b) S'il est présent pour sa deuxième il peut jouer malgré tout, les joueurs de la poule concernée ne pourront refuser de disputer les parties restantes.

Article 7 – FORFAIT OU ABANDON

- a) Tout joueur désirant abandonner ou refusant de jouer une partie lors du Championnat de France, doit obtenir au préalable l'avis du Médecin Fédéral pour savoir si la blessure nécessite un arrêt ou pas de la compétition.
- b) Tout joueur abandonnant sans motif valable, sera automatiquement rétrogradé en division inférieure pour le prochain tour de critérium fédéral et ne pourra participer à un tournoi international pendant une durée d'un an ferme sauf dérogation expresse de la Commission de discipline.

Article 8 – PODIUMS

Tout joueur médaillé ne se présentant pas à la remise de récompense ne recevra pas sa médaille. Sans justification officielle et sérieuse, ce joueur ne pourra pas participer au premier tour du critérium de la saison suivante et descendra d'une division automatiquement.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES EQUIPES

a. Article 1 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- a) Le championnat de France par équipes est réservé aux joueurs (ses) licenciés compétition à la Fédération Française Handisport.
- b) L'inscription au championnat de France par équipes est fixée à 30, 00 € par équipe.

b. Article 2 – LES ÉQUIPES

- a) Compétition par équipes de 2 joueurs(ses) avec possibilité d'un remplaçant de la même catégorie (assis ou debout).
- b) Il est autorisé une entente entre deux clubs, l'équipe doit être faite sur la même zone géographique A, B, C ou D. Exception les joueurs(ses) de l'inter-région C4 peuvent choisir la zone dans laquelle ils souhaitent être rattachés C ou D.
- c) Les équipes seront, masculines, féminines ou mixtes. Un club peut engager une ou plusieurs équipes.
- d) En aucun cas, un joueur (se) ne peut participer dans 2 équipes.

c. Article 3 - ÉPREUVE

- a) Compétition par équipes de 2 joueurs(ses) de la même catégorie (assis ou debout), formule "Coupe Davis" 2 simples 1 double 2 simples (Les parties se disputent au meilleur des cinq manches (trois manches gagnées) dans l'ordre suivant : AX - BY - double - AY - BX).
- b) Chaque rencontre est arrêtée dès que l'une des équipes a remporté 3 parties.
- c) Pour respecter les horaires, le juge-arbitre peut faire jouer certaines rencontres sur 2 tables.
- d) Un club peut engager une ou plusieurs équipes.
- e) Tout joueur(se) ayant participé dans une équipe ne peut à aucun moment ou un autre, jouer dans une autre équipe.

d. Article 4 - DÉROULEMENT

Déroulement : Dans chacune des 2 catégories, les 8 équipes se rencontrent dans 2 poules de 4 équipes. Les rencontres se disputent en simultané. Le placement des équipes dans les poules s'effectue par tirage au sort la veille de la compétition, en présence du juge-arbitre, du Directeur Sportif et si possible des responsables des clubs présents.

Poules : Tirage au sort intégral pour la composition des deux poules de chaque catégorie. Il existe cependant une restriction afin que des clubs d'une même zone ne se rencontrent pas en poule ou si impossibilité de faire autrement qu'ils se rencontrent le plus rapidement possible dans la poule.

Sorties de poules : Les 2 meilleures équipes de chaque poule disputeront les demi-finales. Les vainqueurs des demi-finales disputeront la finale, la rencontre pour la troisième place sera disputée.

e. Article 5 - FORFAIT D'UNE OU PLUSIEURS EQUIPES

Dans tous les cas de forfait non justifié d'une équipe l'inscription sera encaissé et le club ne pourra plus engager d'équipes la saison suivante.

DISPOSITIONS COMMUNES

Article 1 - LICENCES

- a) La licence compétition FFH pour la saison en cours est obligatoire à tous les niveaux (sous peine de sanctions graves, joueur considéré forfait)
- b) Tout joueur ayant oublié sa licence pourra se présenter à l'épreuve, il devra signer une décharge à l'organisateur, certifiant qu'il possède la licence compétition FFH pour la saison en cours. Pour les mineurs signature obligatoire d'un des parents ou du tuteur légal.

Article 2 - TESTING

- a) **Pour toutes les compétitions la carte verte de testing ou celle de l'ITTF PTT est obligatoire.**
- b) Les imprimés pour les demandes de classification sont sur notre site www.tthandisport.org 'Classification'' 'Fiche de testing - Bilan fonctionnel'
- c) La classification retenue au niveau national s'alignera obligatoirement sur celle de l'internationale sauf si elle n'est pas encore confirmée, après l'avis du Médecin classificateur de la Commission Fédérale.

Article 3 - RÉCLAMATIONS DE TESTING

Tout litige, toute contestation sur la classe d'un joueur ne seront pris en compte qu'après réclamation écrite sur papier libre, adressé au Médecin classificateur de la Commission Fédérale Handisport de Tennis de Table, en joignant à cette demande un chèque caution de 25 euros à l'ordre de la commission.

Après étude de cette protestation, le joueur examiné sera soit reclassé et la caution restituée, soit le joueur sera maintenu dans sa classe et la caution encaissée.

Article 4 - DURÉE DES PARTIES

A tous les échelons les parties se disputent au meilleur des 5 manches de 11 points, sauf si précisions spécifiques.

Article 5 - LA TENUE

- a) La tenue sportive réglementaire est obligatoire pour tous les compétiteurs.
- b) Suivant le handicap un joueur peut être autorisé à jouer en pantalon et veste de survêtement, avec des chaussures orthopédiques.
- c) Obligation aux joueurs(ses) concernés par les podiums, d'être présents et en tenue de sport pour les remises des récompenses, sous peine de sanctions.

Article 6 - COMMISSION DE DISCIPLINE

Elle est constituée de cinq membres, dont un Président, un vice-président, un secrétaire. Parmi ses membres 2 personnes au minimum seront désignées parmi les membres de la Commission Fédérale.

Les autres membres devront faire acte de candidature par écrit auprès du Directeur Sportif. Il sera procédé au choix parmi les candidats par les membres de la Commission Fédérale. La désignation est faite pour une durée de 2 ans. En cas de décès, de démission ou de non licenciation d'un membre, il pourra être désigné un suppléant par le Directeur Sportif qui restera en fonction jusqu'à la prochaine élection.

En cas d'exclusion pour raison disciplinaire inférieure à 2 journées consécutives du Critérium Fédéral d'une même saison, le joueur sera réintégré au niveau immédiatement inférieur du résultat de la dernière épreuve qu'il a disputé.

Pour une exclusion d'une année ou plus, le joueur sera réintégré à son niveau correspondant prévu à l'article 9 du chapitre du critérium fédéral.

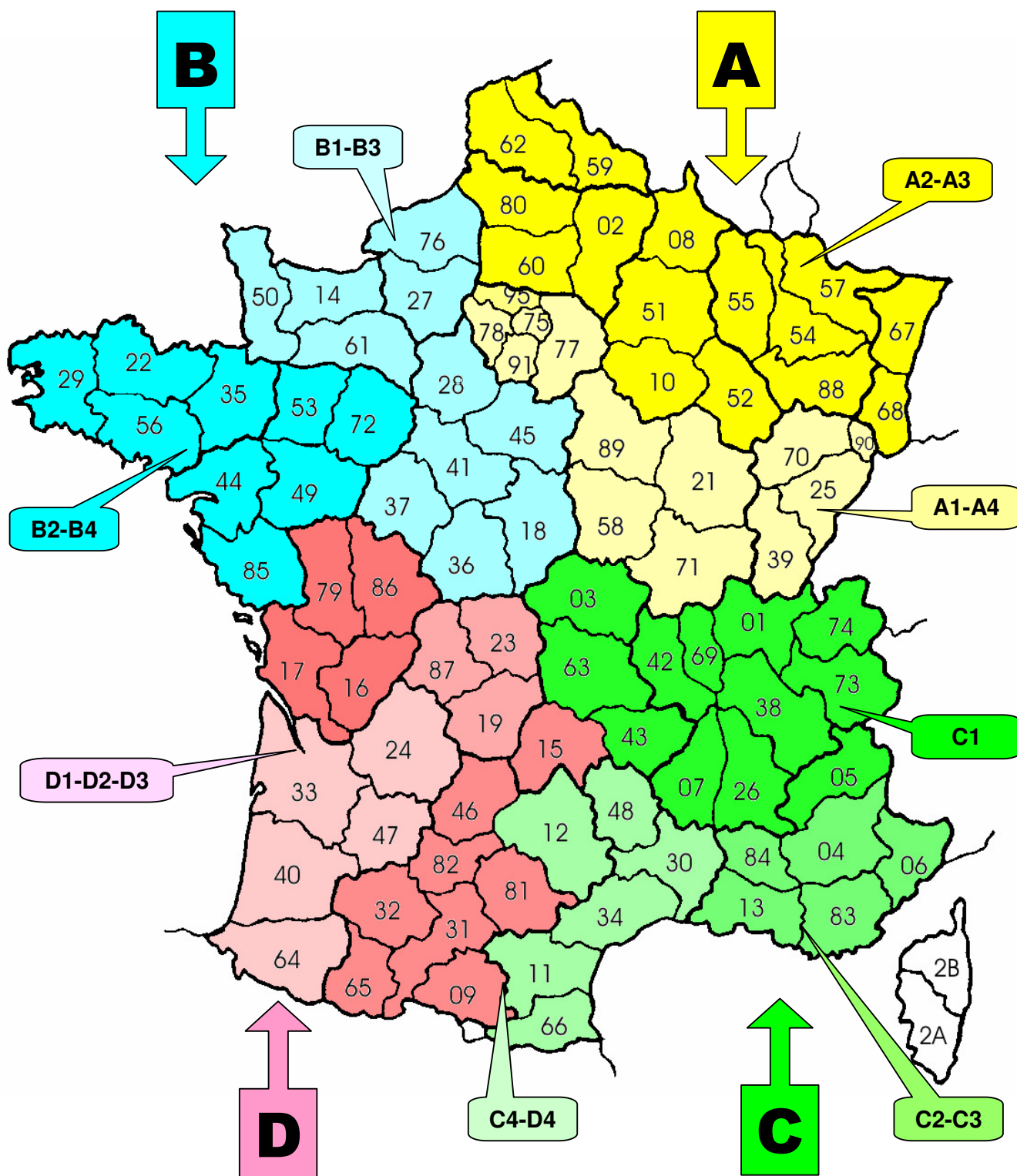
Article 7 - TOURNOIS INTERNATIONAUX

- a) Toute compétition de niveau national est prioritaire à une épreuve internationale, il est donc interdit à quiconque de s'inscrire à une épreuve internationale sauf dérogation accordée par la commission fédérale de tennis de table.
- b) Conformément à l'article 20 du règlement intérieur fédéral, structures sportives: pour tout déplacement international non officiel et pas pris en charge par la Fédération ou la Commission fédérale, (tournois ITTF PTT, invitations....) vous devez en informer le Directeur Sportif avant de vous inscrire. D'autant que c'est seulement avec l'accord de notre Fédération que vous vous trouvez couvert par l'assurance individuelle de votre licence en cas de problème à l'étranger.
- c) Vous pouvez le faire par courriel ou courrier recommandé. Pour éviter tout litige, vous demandez au Directeur Sportif une attestation d'autorisation de participation et seulement quand vous recevez cette attestation, ou si vous n'avez aucune réponse dans un délai de 10 jours, vous pouvez vous inscrire aux épreuves. Le non respect de cet article entraînera automatiquement une suspension de participation à ces compétitions internationales pour une durée de trois mois après la date du tournoi auquel vous auriez participé sans en avoir eu l'autorisation.

ANNEXES

Annexe 1 - RÉPARTITION DES ZONES

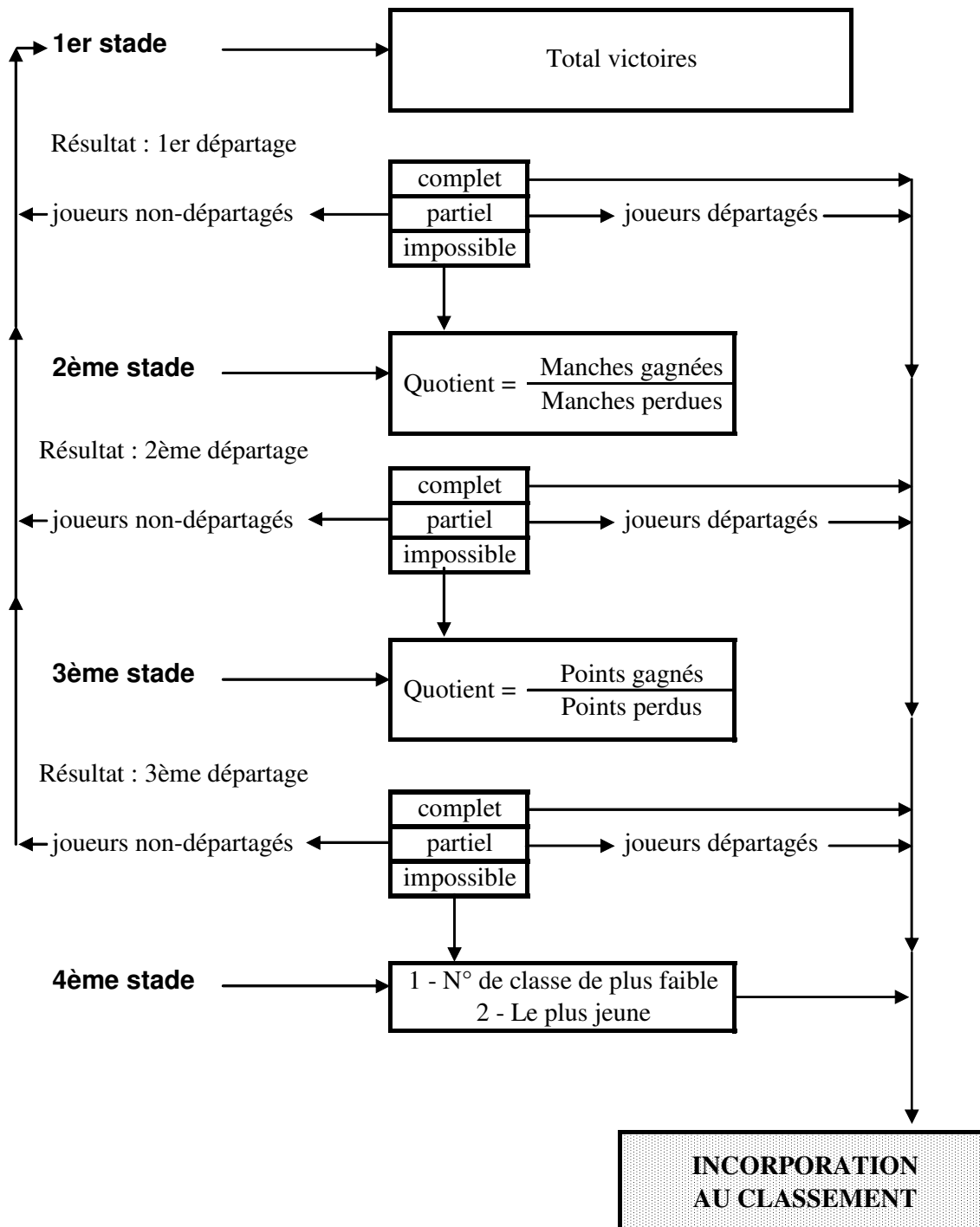
Répartition des Zones



Annexe 2 – CLASSEMENT DES JOUEURS DANS UNE POULE

Principe du départage : (synoptique)

Les calculs ne se font que sur les parties les ayant opposés



Annexe 3 – MISE EN PLACE DANS UN TABLEAU A ELIMINATION DIRECTE

Les tableaux sont des tableaux à élimination directe précédés de poules qualificatives de trois ou quatre joueurs. Les premiers de chaque poule sont placés aux places correspondant à leur numéro de poule. Les deuxièmes de poule sont placés par tirage au sort dans le demi-tableau opposé à leur premier.

Dans le cas où il y a trois qualifiés, les troisièmes sont placés par tirage au sort dans le même demi-tableau que les seconds de leur poule mais dans le quart opposé.

Annexe 4 – CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES

Ordre des parties

Les rencontres ont lieu en cinq parties selon la formule de la coupe suivante : quatre simples et un double. Les parties se disputent au meilleur des cinq manches (trois manches gagnées) dans l'ordre suivant : AX - BY - double - AY - BX. La rencontre est arrêtée dès qu'une équipe a remporté trois parties.

Annexe 5 – RÈGLES SPÉCIFIQUES JOUEUR(ES) FAUTEUILS

« *Extrait des règles du jeu FTT* »

L'ORDRE DE JEU.

2.8.1 - En simple, le serveur effectue d'abord un service régulier, puis le relanceur effectue un renvoi régulier et après cela serveur et relanceur effectuent alternativement un renvoi régulier.

2.8.2 - En double, le serveur effectue d'abord un service correct, puis le relanceur effectue un renvoi régulier, après quoi le partenaire du serveur effectue un renvoi régulier ; ensuite, le partenaire du relanceur effectue un renvoi régulier et, après cela, chaque joueur, à tour de rôle et dans l'ordre décrit ci-dessus, effectue un renvoi régulier.

2.8.3 - Lorsque un ou deux joueurs en fauteuil suite à une incapacité physique forment une paire jouant une partie de double, le serveur effectue d'abord un service, ensuite le receveur effectue un renvoi mais après cela chaque joueur de la paire peut effectuer un renvoi. Toutefois le pied du joueur debout et aucune partie du fauteuil d'un joueur ne peuvent dépasser l'extension imaginaire de la ligne centrale de la table. Lorsque cela se produit, l'arbitre doit accorder un point à la paire opposée.

BALLE À REMETTRE

L'échange est à rejouer :

Lorsque le receveur est en fauteuil suite à une incapacité physique et que, lors de l'exécution d'un service et pour autant que ce service soit réglementaire par ailleurs, la balle :

- retourne dans la direction du filet après avoir touché la surface de jeu du camp du receveur ;
- s'immobilise dans le camp du receveur ;
- dans une partie de simple, franchit l'une des lignes latérales du camp du receveur après avoir touché ce camp.

Remarque : cependant, si le receveur frappe la balle avant qu'elle ne soit sortie par une ligne latérale ou qu'elle n'ait eu un deuxième rebond sur la surface de jeu, le service sera considéré bon et l'échange ne sera pas à rejouer.